

Contactez votre Dispositif Local d'Accompagnement :

DLA

> Au niveau départemental

DLA Dordogne :

Initiative Périgord

tel : 05 53 35 80 99

n.merchadou@initiative-perigord.fr



DLA Landes :

BGE Tec Ge Coop

tel : 06 80 48 43 92

bernadette.sallenave@tgc40.fr



DLA Pyrénées Atlantiques :

SPE64

tel : 05 59 14 19 11

dla.spe64@wanadoo.fr



DLA Gironde :

IFAID Aquitaine

tel : 05 56 50 08 67

dla@ifaid.org



DLA Lot et Garonne :

BGE Sud-Ouest

tel : 05 53 66 20 50

dla47@creer.fr



INSTEP Aquitaine

tel : 05 59 30 72 38

dla64@instep-aquitaine.org



> Au niveau régional

DLA régional Aquitaine :

ATIS

Tel : 06 01 02 56 60

c2ra.aquitaine@gmail.com



La force d'un réseau régional DLA en Aquitaine :

- **Une offre d'accompagnement** sur le territoire aquitain avec 11 chargés de missions DLA.
- **600 structures** accompagnées par an en Aquitaine.
- **Une connaissance des enjeux** territoriaux et une expertise de nos équipes.
- **Une mise en relation** avec notre réseau de partenaires (fédérations associatives, les collectivités, les services de l'Etat, les fonds territoriaux, les OPCA etc.)

➤ **Votre contact : Emilie Peytavin 06 01 02 56 60**

Un site ressource : www.dla-aquitaine.org

Avec le soutien de



DLA



Dispositif Local d'Accompagnement

*Associations employeuses - Coopératives
Structures de l'Insertion par l'Activité Economique*



- ✓ *Pérenniser et consolider ses emplois,*
- ✓ *Développer sa structure,*
- ✓ *S'adapter à son environnement.*

Le Dispositif Local d'Accompagnement, comment ça marche ?

- > Une démarche volontaire et participative
- > Un accompagnement dans la durée
- > Un processus collectif

1 Un premier accueil, point de départ de votre accompagnement.

Le DLA répond à vos questions et détermine avec vous la pertinence d'une intervention.

2 Un accompagnement gratuit de votre structure adapté à vos spécificités.

Le DLA établit avec vous un diagnostic de l'ensemble de votre activité. Il identifie vos besoins et vous propose un plan d'accompagnement.

3 Une concertation des partenaires du territoire, gage de réussite de l'accompagnement.

Une instance consultative émet un avis technique sur les diagnostics effectués par les DLA et les actions préconisées.

4 L'intervention de prestataires spécialisés sur les besoins diagnostiqués.

Vous bénéficiez alors individuellement, ou avec d'autres structures, de missions de conseils réalisées par des prestataires experts financées par le DLA : stratégie, comptabilité, ressources humaines...

5 Un suivi dans le temps pour s'adapter à vos évolutions.

Le DLA assure un suivi des actions réalisées dans le cadre du plan d'accompagnement. Il mesure l'atteinte des objectifs fixés. Si nécessaire, il peut enclencher un nouvel accompagnement.

3 exemples d'accompagnements :

01

Mon association n'arrive plus à financer ses projets.



Le DLA fait un diagnostic et préconise un accompagnement pour :

- > Redéfinir le projet associatif
- > Rechercher des financements

Le DLA finance l'intervention d'un expert dans votre structure. Et réalise un suivi à six mois.



Formalisation du projet associatif.

Développement des partenariats

(Conseil général, communauté de communes...).



02

Mon association souhaite diversifier son activité.



Le DLA l'accompagne pour définir :

- > les axes du plan de développement
- > les modalités de mise en oeuvre

Aquitaine Active l'aide à :

- > analyser les enjeux économiques
- > financer vos projets et renforcer votre trésorerie

Et d'autres acteurs tels que :

- > Les collectivités
- > Le réseau associatif
- > Une banque coopérative
- > l'OPCA



Lancement de nouvelles activités,

stratégie de développement, financements...



03

Nos structures sont dans l'obligation d'appliquer une nouvelle convention collective.



La fédération régionale associative sollicite le DLA régional. Les chargés de mission DLA de chaque département diagnostiquent les structures de leur territoire.

Le DLA accompagne les structures collectivement pour :

- > construire des outils d'analyse
- > apporter un appui juridique

La fédération régionale l'aide à :

- > établir la grille de rémunération

L'OPCA

(Uniformation, Afdas, Agefos PME...):

- > forme les salariés à l'entretien annuel



Les structures sont outillées :

fiches de postes, document unique, grille salariale...

